

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	24 janvier 2023
Délibération N°	26
Date de la convocation	13 janvier 2023
Objet	7.4.1 Subventions du Conseil Régional exercice 2023 Interventions économiques du Conseil Régional - Aide à la production de logements sociaux

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre janvier à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HERAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Patricia WEBER Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA  
Christophe DESTAING  
Auguste CHOMEL

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à Mme ANNEYA)  
Nicole MORERE (pouvoir à MME PESTEIL)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Jacques RIGAUD (pouvoir à M GAUDY)  
Laure TONDON, (pouvoir à M COMBES)  
Anne VAN DEN BROECK (pouvoir à M GAUDY)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20230124-20230124-26-DAF-DE  
Date de télétransmission : 25/01/2023  
Date de réception préfecture : 25/01/2023



Objet : 7-4-1 Subventions du Conseil Régional exercice 2023 Interventions économiques du Conseil Régional – Aide à la production de logements sociaux

Le 24 janvier 2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n° AD/010721/H/16, n° AD/230721/H/196 et n° AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération du Conseil Régional n° CP/2017-mars /02.07 du 24 mars 2017 relative à la stratégie régionale en faveur du logement social – adoption des critères,

Vu la délibération du Conseil Régional n° CP/2018-oct. /02.10 du 12 octobre 2018 relative à l'adaptation des modalités (plan de soutien BTP – plan handicap)

Vu le nouveau dossier de demande de subvention 2023 listant les pièces à joindre et notamment la délibération récente de l'assemblée délibérante décidant des demandes de financement auprès de la Région et désignant la personne habilitée à engager la personne morale,

Considérant le règlement des interventions économiques du Conseil Régional au sujet des dossiers à déposer durant l'exercice 2023,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

#### ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à déposer auprès du Conseil Régional, durant l'exercice 2023, les demandes de subventions accordées au titre de la production de logements sociaux.

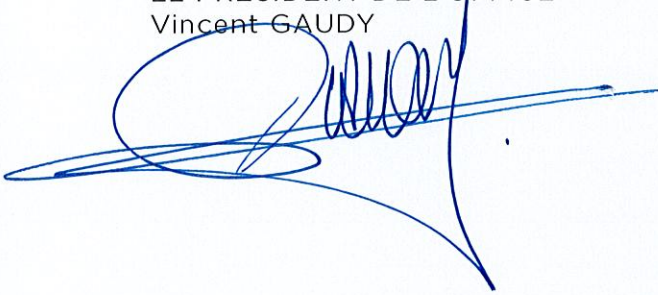
ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', written over the printed name. The signature is stylized and includes a large loop on the left side.